

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-294 DU 20 JUILLET 1998
Portant nomination et promotion
à titre exceptionnel et civil dans
l'Ordre National du Bénin de
Monsieur Bruno AMOUSSOU
Président de l'Assemblée Nationale

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
GRAND - MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N° 98-280 du 12 Juillet 1998 portant composition du Gouvernement;
- VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;

DECRETE :

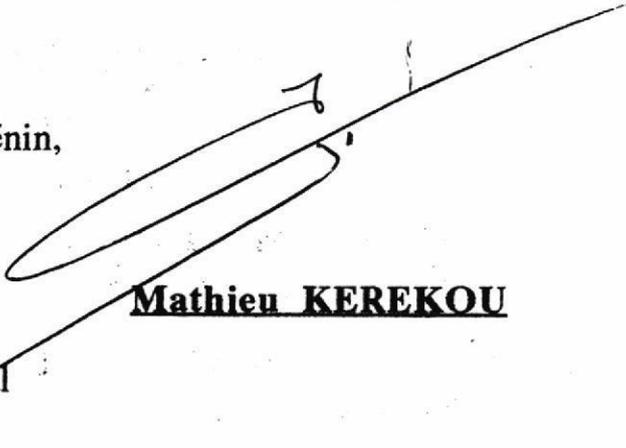
Article 1er : Est nommé et élevé à la dignité de Grand Officier à titre exceptionnel et civil dans l'Ordre National du Bénin conformément à l'article 2, alinéa 2 de la Loi n° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin, Monsieur Bruno AMOUSSOU, Président de l'Assemblée Nationale pour prendre rang à partir du 12 Juin 1995 date de son entrée en fonction.

.../...

Article 2 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou le 20 Juillet 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'Ordre National
du Bénin par intérim,



Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliatiions : PR 4 - CC 2 - CS 2 - MINISTERES 18 - CES 2 - GCONB 20 -
SGG 4 - HAAC 2 - MESGPR 2 - DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 - IGE-
CSM-DCCT 3 - BN-DAN-ONEPI 3 - UNB-FASJEP-ENA 3 - JORB 2 -
INTERESSE 1.